



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 26923

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la situation des entreprises de transport. Un projet d'instauration d'une taxe de circulation sur les autoroutes gratuites et les routes nationales express pour les transports de marchandises est aujourd'hui en cours. Le département du Nord est particulièrement concerné puisque la région compte 400 kilomètres d'autoroutes gratuites et plus de 150 kilomètres de voies express. Aujourd'hui, le transport routier français est dans le domaine fiscal et social le moins compétitif de l'Union européenne. Cette nouvelle taxe entraînerait une hausse de 10 % des coûts de distribution des marchandises dans de nombreuses régions. Le secteur des transports routiers de marchandises en Nord-Pas-de-Calais est composé de 2 600 entreprises. Cette hausse de la fiscalité ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences sur un secteur déjà confronté à une crise économique et financière. D'autant qu'à ce jour le développement du fret ferroviaire n'est que peu encouragé sur un réseau qui, de plus, est obsolète. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de toutes les mesures qui peuvent être envisagées pour rendre plus compétitif le transport routier français, mais aussi de toutes les mesures urgentes de développement qui devraient être mises en oeuvre pour accroître le fret ferroviaire.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonctions, le Gouvernement a entrepris un travail de fond visant à relancer rapidement et durablement l'effort de développement des infrastructures de transport. Le débat parlementaire sur les infrastructures de transport qui a eu lieu le 21 mai 2003 à l'Assemblée nationale et le 3 juin 2003 au Sénat a mis en évidence : un consensus sur une relance du développement des infrastructures de transport de notre pays, au centre de l'Union européenne élargie ; l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour financer ce développement ; l'accent mis par la représentation nationale sur la priorité à donner au transport ferroviaire et au transport fluvial, facteurs du développement durable et d'aménagement du territoire ; la nécessité de simplifier les procédures et d'accélérer les calendriers de mise en oeuvre des projets. Le CIADT du 18 décembre 2003 a décidé d'une politique ambitieuse d'équipement du territoire. Pour la rendre possible, une agence de financement des infrastructures de transport sera créée. Elle revêtira la forme d'un établissement public qui assurera la part de l'État dans le financement des grands projets. Cet établissement recevra notamment l'intégralité des dividendes des sociétés autoroutières, bénéficiera de dotations budgétaires et aura une capacité d'emprunt encadrée. L'éventuelle mise en place d'une redevance sur la circulation des poids lourds constitue un sujet très complexe. Des études sont indispensables sur sa faisabilité ; elles devront intégrer en particulier les difficultés rencontrées en Allemagne pour la création de la LKW Maut. La mise en place de cette redevance, qui était initialement prévue en 2003, a été reportée sine die par les autorités allemandes. En tout état de cause, le Gouvernement est conscient de la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises françaises. Le développement du fret ferroviaire constitue un élément important de la politique des transports du Gouvernement. Le Gouvernement partage l'objectif de la SNCF d'être, dans un contexte en forte évolution, l'un des tout premiers opérateurs ferroviaires à l'échelle de l'Europe. Il soutient donc la démarche de l'entreprise qui s'articule en trois volets : une organisation de l'activité fret plus efficace et plus

économique ; une politique commerciale reposant sur une analyse fine des trafics ; une amélioration de la qualité du service offert aux clients. C'est dans ces conditions que l'État a décidé d'investir aux côtés de l'entreprise pour que l'activité fret retrouve sa viabilité économique et sa dynamique de croissance.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26923

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7977

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2369